



Le 1 décembre 2020

M. Paul Cardegna
Greffier du Comité
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Cardegna,

Au nom des ministères et des organismes répondants, nous sommes ravis de fournir, par voie électronique et dans les deux langues officielles, tous les documents demandés en vertu de la motion adoptée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires le 2 novembre 2020 :

Que, dans le cadre de son étude sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID 19 et conformément à l'alinéa 108(1)a) du Règlement, le Comité exige la production de toutes les notes de breffage, notes de service et courriels de hauts fonctionnaires, préparés à l'intention de la ministre de la Santé, de la présidente de l'Agence de la santé publique du Canada, du médecin hygiéniste en chef du Canada et de la ministre de la Fonction publique et des Approvisionnements entre 2010 et le lundi 31 août 2020, concernant le stockage, la gestion, l'élimination et le réapprovisionnement de l'équipement et des fournitures médicales de la Réserve nationale stratégique d'urgence; que le Comité reçoive les informations au plus tard le mardi 1 décembre 2020; que les questions relatives aux secrets du Cabinet et à la sécurité nationale soient exclues de la demande; et que toute expurgation visant à protéger la vie privée des citoyens canadiens et des résidents permanents dont les noms et les renseignements personnels peuvent figurer dans les documents, ainsi que des fonctionnaires qui ont fourni une assistance à ce sujet, soit effectuée par le Bureau du légiste et conseiller parlementaire de la Chambre des communes et que ces documents soient publiés sur la page Web du Comité;

L'objectif premier des organismes est de divulguer le plus d'information possible dans le cadre de la motion, et d'approfondir les connaissances du Comité sur l'approche adoptée en ce qui concerne le stockage, la gestion, l'élimination et le réapprovisionnement de l'équipement et des fournitures médicales de la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) depuis 2010.

Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les provinces et les territoires pour obtenir les fournitures sanitaires nécessaires afin de continuer à intervenir face à la pandémie de COVID-19. La RNSU a initialement été créée selon l'hypothèse que les administrations provinciales, territoriales et locales seraient préparées en vue des urgences les plus courantes. Par conséquent, elle fut conçue pour fournir des ressources de soins de santé d'urgence lorsque les ressources locales, provinciales et territoriales seraient

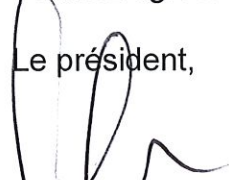
épuisées. En raison de la nature inédite de la pandémie actuelle, la RNSU s'est rapidement vu confier un rôle beaucoup plus actif en matière d'approvisionnement. Compte tenu de la résurgence de la COVID-19 cet automne, la RNSU poursuivi activement l'approvisionnement en gros de l'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures médicales dont le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pourraient avoir besoin. En prévision d'un éventuel lancement de vaccins au cours de la nouvelle année, la RNSU a déjà acquis et commencé à positionner des fournitures telles que des millions d'aiguilles, des seringues et des tampons alcoolisés ainsi que des congélateurs pour le stockage des vaccins à travers le pays en vue des premiers vaccins.

Conformément aux instructions du Comité, les renseignements relevant du secret du Cabinet et de la sécurité nationale ont été exclus. Veuillez noter qu'un très petit nombre de passages ont été caviardés afin de protéger les renseignements personnels, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. D'autres passages ont été caviardés pour protéger les renseignements considérés comme des conseils au ministre et des renseignements commerciaux de nature délicate. La désignation « du médecin hygiéniste en chef du Canada » utilisée dans la motion a été interprétée comme signifiant « administratrice en chef de la santé publique du Canada (ACSP) ».

Nous avons bon espoir que le Comité jugera utiles les documents ci-joints pour leurs travaux.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Iain Stewart